

MÉMOIRE | BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE

PROPOSITION DE L'INDUSTRIE À LA VILLE DE MONTRÉAL

AUDIENCE DU 4 JUIN 2015



TABLE DES MATIÈRES

1- MISE EN CONTEXTE	2
2- PROGRAMME ECORESPONSABLE ^{MC} DE L'INDUSTRIE DE LA PLASTURGIE.....	3
3- PROPOSITION À LA VILLE DE MONTRÉAL.....	4
4- CONCLUSION	5
ANNEXE 1 - PROGRAMME ECORESPONSABLE ^{MC} DE L'INDUSTRIE DE LA PLASTURGIE	6
ANNEXE 2 - IMPACT DE L'INDUSTRIE DES PLASTIQUES ET DES COMPOSITES.....	9

1- MISE EN CONTEXTE

Le Conseil des industries durables (CID) et la Fédération des Plastiques et Alliances Composites (FEPAC) en collaboration avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) sont des acteurs majeurs au Québec pour la mobilisation des industries et des manufacturiers. L'industrie des plastiques prend une place importante dans l'économie québécoise. En annexe 2, vous pourrez constater l'impact économique et social de cette industrie. Il faut noter que le contexte économique oblige cette industrie de se renouveler constamment, afin d'être courante dans les manières dont elle se comporte face aux priorités de ses clients, ses investisseurs & propriétaires, ses employés et les besoins de la société en général.

Pour assurer sa croissance et sa viabilité à long terme, l'industrie des plastiques doit démontrer que par ses valeurs et ses pratiques qu'elle répond aux besoins et exigences de la société là où elle œuvre, et là où ses produits sont utilisés. Un aspect qui est développé en priorité est comment l'industrie fera face à l'impact sur l'environnement de ses produits. Afin de se placer dans une position de succès, l'industrie doit démontrer que son approche face aux exigences environnementales va de concert avec les besoins des citoyens. Le cas des sacs de plastique est un bel exemple des efforts déployés par l'industrie québécoise pour s'aligner sur les des besoins de la collectivité et les préceptes du développement durable.

Afin d'adresser ce point, l'industrie des plastiques, représentée par la FEPAC et le CID, s'engagent dans le développement durable par la mise en place d'une structure qui engagera toutes les entreprises membres. Par cette structure, les processus ECORESPONSABLE^{MC} (VOIR ANNEXE 1), l'industrie se fixe des objectifs ambitieux pour intégrer le développement durable dans ses priorités d'affaires. Pour atteindre nos objectifs, les matières plastiques recyclées auront une place bien importante dans les activités courantes de nos entreprises membres.

Les actions déployées par le CID et la FEPAC sont innovatrices et sans précédent des secteurs manufacturiers. Le succès de ce processus nécessitera la collaboration des partenaires économiques et législatifs ainsi que toutes les instances au Québec. Nous offrons une approche de partenariat innovateur afin de démontrer qu'il est possible de bâtir un modèle collaboratif gagnant-gagnant unique en Amérique ► Ville de Montréal ► citoyens ► industries des plastiques ► recycleurs en se basant sur une approche de développement durable et un système en boucle fermée (berceau à berceau).



2- PROGRAMME ECORESPONSABLE^{MC} DE L'INDUSTRIE DE LA PLASTURGIE

Le programme ECORESPONSABLE^{MC} du CID et de la FEPAC est un modèle novateur et inspirateur destiné aux secteurs manufacturiers. Celui-ci est un leadership unique des industries au Québec et le premier programme de certification en matière de développement durable (DD) regroupant une approche des 4 bilans (Environnemental, social, économique et gouvernance). Ce programme vise l'adhésion des entreprises de la plasturgie aux meilleures pratiques en matière de développement durable.

Le processus et la méthodologie d'intervention permettra d'atteindre des niveaux sans précédents sur la base des critères du DD. Inspiré et basé sur la loi du développement durable du Québec la norme BNQ 21000, nous avons élaboré les "16 Principes directeurs de l'industrie des plastiques et des composites". Ces principes sont la manifestation concrète du leadership que notre industrie orchestrera au sein des industries québécoises et canadiennes au cours des prochaines années.

Notre programme industriel est unique pour engager le Québec envers le développement durable et jouer le rôle de figure de proue mondialement.



La marque de commerce **ECORESPONSABLE^{MC}** sous tutelle du CID, sera un gage d'excellence envers les meilleures pratiques au sein des secteurs manufacturiers au niveau du développement durable.



La démarche **ECOLEADERSHIP^{MC}** est une intervention directe et un accompagnement intensif afin que chaque entreprise puisse développer une charte du développement durable et un plan d'action visant l'amélioration de sa performance sur les critères du développement durable.

Le slogan adopté par les parties prenantes de l'initiative est :

"NOUS PRENONS NOS ECORESPONSABILITÉS avec conviction, dans l'action".

Vous trouverez en annexe les grandes lignes du Programme **ECORESPONSABLE^{MC}** de l'industrie de la plasturgie. Vous pouvez consulter le site www.ecoresponsable.net et www.industries-durables.org.

3- PROPOSITION À LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Proposition : Le CID et la FEPAC propose un partenariat GAGANT – GAGNANT – GAGNANT (Ville de Montréal ► Citoyens ► Industrie)

Il est important de ne pas imiter les erreurs des autres villes en Amérique et que la ville de Montréal puisse être la première municipalité à baser ses décisions selon un nouveau cadre de référence du développement durable en s'inspirant de la loi et de la norme BNQ 21000.

Éliminer les sacs de plastique ne fera que démontrer notre pauvreté à vouloir innover les comportements du consommateur et notre faiblesse à évaluer toutes les facettes des impacts d'une telle décision. Soyons des LEADER et nous avons l'opportunité de démontrer qu'il est possible de travailler dans une approche de partenariat multi-niveaux et aux bénéfices de la collectivité québécoise.

Les sacs de plastique sont fabriqués à partir de matériaux recyclables et si ceux-ci sont disposés au bon endroit, ils sont totalement et entièrement valorisable. En tant qu'industrie, nous pouvons les réinitialiser dans des nouveaux cycles de vie et améliorer la qualité de vie des citoyens.

L'industrie du recyclage a besoin de volume afin d'assurer sa pérennité. En bannissant les sacs de plastique, nous coupons les recycleurs d'une matière précieuse menaçant ainsi sa stabilité. Au cours des 10 dernières années, nous avons fermé 8 des plus importants recycleurs au Québec ce qui témoigne d'une fragilité majeure de notre système de prise de décision. Le bannissement ne fait qu'amplifier cette situation désolante.

Dans le processus, il est important d'avoir une bonne représentativité de la chaîne de valeurs des plastiques afin que vous puissiez prendre des décisions éclairées et en ligne avec les préoccupations de notre industrie.

2. Proposition: Que la ville de Montréal reconnaisse les efforts de l'industrie de la plasturgie y compris les fabricants de pellicule plastique qui adhère à l'ECORESPONSABILITÉ

Le programme Ecoresponsable^{MC} représente une démarche de responsabilisation sociale et environnementale de la plasturgie québécoise. Il contribue à une grande mobilisation des acteurs de la chaîne de valeurs, à l'amélioration de son image et à la crédibilité de l'industrie des plastiques du Québec.

4- CONCLUSION

BIEN COMPRENDRE LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DES PLASTIQUES

L'engagement des parties prenantes envers l'écoresponsabilité requiert d'emblée une excellente compréhension du modèle économique de la chaîne de valeurs de l'industrie des plastiques par tous les intervenants. Ainsi nous pourrons bien cibler là où nous visons les améliorations et les solutions à mettre en place pour renforcer les faiblesses du modèle.

Le bannissement des sacs de plastique est une mesure punitive qui risque l'éclatement des efforts effectués par l'industrie du Québec et canadienne. Cette expertise est de réputation internationale et cumule plus de 75 années d'investissements majeurs dans les technologies et la main d'œuvre. Nous risquons la disparition de ce patrimoine industriel avec une telle mesure par la ville de Montréal.

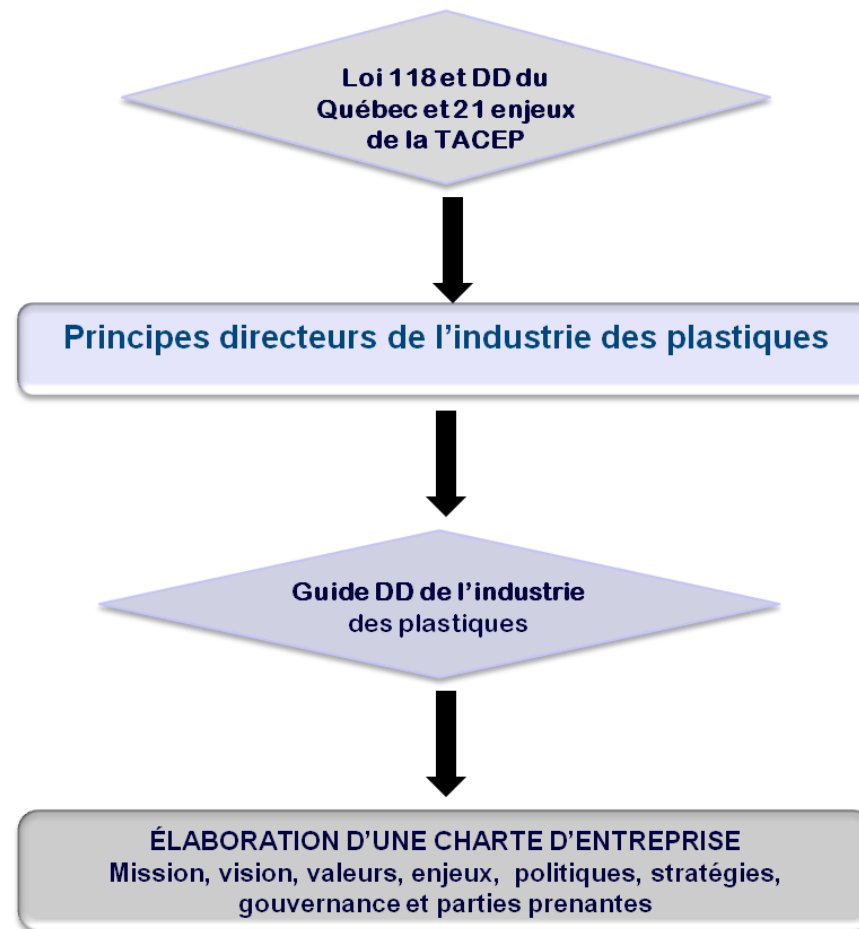
- QUI des élus municipaux annonceront les coupures de postes dans les entreprises ?
- QUI évaluera les impacts sur la société (stress familial, dépression, violence conjugale, séparation etc.) ?

Nous pouvons déjà affirmer que le coût sociétal du bannissement des sacs de plastique sera supérieur aux gains et bénéfices escomptés. Les sacs à utilisation multiple sont non-recyclables et le papier a démontré ses impacts majeurs sur l'environnement. La provenance de Chine des sacs de plastique réutilisables témoigne d'une empreinte carbone supérieure à tous sacs fabriqués au Québec.

Notre intervention vise à informer les instances de la ville de Montréal sur l'impact économique de notre industrie, notre rôle sociétal, nos préoccupations pour assurer la pérennité durable des emplois directs et indirects qui sont visés par une telle mesure, nos suggestions pour un engagement soutenue de nos décideurs et chefs d'entreprise pour appuyer le développement durable au Québec.

ANNEXE 1 - PROGRAMME ECORESPONSABLE^{MC} DE L'INDUSTRIE DE LA PLASTURGIE

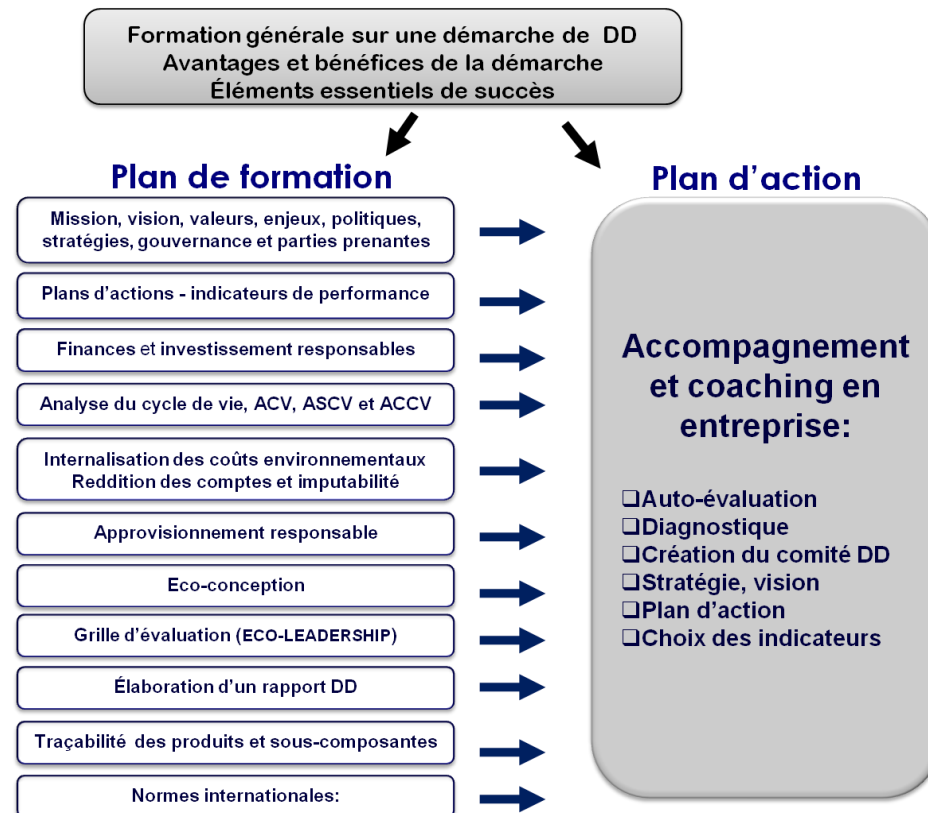
Chaque décideur de l'industrie doit suivre un plan de formation pour mettre à niveau ses connaissances en DD et formuler un plan d'action structuré pour améliorer la performance globale de leur entreprise sur les dimensions environnementale, sociale, gouvernance et économique de leurs pratiques d'affaires. Chaque entreprise devra développer sa propre charte personnalisée en développement durable afin d'être en ligne avec la Responsabilité Sociale Entreprise (RSE).



L'obtention de la certification ECORESPONSABLE^{MC} par le biais de la méthodologie ECOLEADERSHIP^{MC} est une démarche personnalisée d'intervention en entreprise. Celle-ci tient compte de l'état actuel des lieux selon les critères du développement durable et de sa performance environnementale. La démarche propose un plan d'action favorisant l'amélioration continue.



- une formation intensive sur les avantages et bénéfices tangibles du DD
- un plan de formation pour niveler les connaissances avec le cadre de référence du développement durable
- un plan d'action et un accompagnement intensif pour chaque entreprise
- la qualification et l'accréditation pour l'obtention et utilisation du logo ECO-RESPONSABLE.



QUÉBEC

Inspiré et basé sur la loi du développement durable du Québec, la FEPAC vient d'élaborer les "16 Principes directeurs de l'industrie des plastiques et des composites" qui seront publiés et annoncés publiquement sous peu. Ces principes sont la manifestation concrète du leadership que notre industrie orchestrera au sein des industries québécoises et canadiennes au cours des prochaines années. Nous sommes à développer et finaliser le guide de développement durable de la plasturgie et de la démarche ECO-RESPONSABLE pour les entreprises.

■ Thématique transversale

- La gouvernance
- Mission et stratégie de l'organisation
- Politique d'approvisionnement responsable
- Responsabilité sur les produits et services
- Gestion et prévention des risques
- Logistique et transport

■ Thématique économique

- Contrôle de la rentabilité et pérennité de l'entreprise
- Pratiques d'investissement

■ Thématique sociale

- Conditions de travail, santé et sécurité
- Développement des compétences
- Participation et relations de travail

■ Thématique environnementale

- Gestion des matières premières
- Gestion des matières résiduelles
- Gestion de l'énergie
- Gestion de la consommation de l'eau
- Gestion de la qualité de l'air
- Gestion de l'impact environnemental

ANNEXE 2 - IMPACT DE L'INDUSTRIE DES PLASTIQUES ET DES COMPOSITES



INDUSTRIE DES PLASTIQUES ET COMPOSITES DU QUÉBEC

PLUS DE 830 ORGANISATIONS DE LA CHAÎNE DE VALEURS

- Les producteurs de matières premières
- Les moulistes (fabricants de moules et outilleurs)
- Les transformateurs de matières plastiques et composites
- Les mouleurs qui utilisent en tout ou en partie les matières recyclées
- Les transformateurs de matières plastiques recyclés
- Les transformateurs de matières provenant des centres de tri (qu'ils soient de PET ou de Polyoléfinés)
- Les centres de formation
 - Universités
 - Collèges
 - École professionnelles.
- Les centres de recherche privés et publics.

IMPACT ÉCONOMIQUE ET EMPLOIS

- Plus de 34 500 emplois directs dans l'industrie des plastiques
- Plus de 6 500 emplois dans l'industrie des composites
- Près de 18 000 emplois indirects
- Entre 9 et 12 milliards de livraisons annuellement.